

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
MARDI 23 MARS 2010

Audition de Dominique Le Boeuf, présidente du conseil national de l'Ordre national des infirmiers

Mme Marisol Touraine. Votre intervention, madame la présidente, nous aurait convaincus de la nécessité de modifier le système actuel si nous ne l'avions pas été avant.

Le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauches n'était pas favorable à la création d'un Ordre des infirmiers. Les événements qui se sont produits depuis sa mise en place et la contestation qui s'amplifie nous poussent à penser qu'il a été davantage générateur de troubles et de difficultés, qu'il n'a contribué à trouver des solutions aux problèmes que vous évoquiez, qu'il a davantage créé du désordre et de la division qu'uni la profession.

Je n'entrerai pas, pour ma part, dans le débat sur le montant de la cotisation. La fixation de celui-ci relève de la seule responsabilité de l'Ordre. Ce qui est en cause, selon nous, c'est le principe même de l'adhésion à un ordre.

À ce sujet, la violence des propos que vous avez tenus, madame, à l'égard de ceux qui contestent le fait de devoir adhérer à un ordre qu'ils ne souhaitaient pas voir installer me pousse à m'interroger. Parler d'actes de violences et d'agissements pénalement répréhensibles ne me semble pas la meilleure façon de chercher à établir l'unification de la profession que vous dites souhaiter.

Mme la présidente du conseil national de l'Ordre national des infirmiers. L'Ordre a été victime de tels actes.

Mme Marisol Touraine. Quelle légitimité peut avoir une structure qui récuse une partie de ceux qu'elle est censée représenter ? Comment envisagez-vous, madame, l'avenir de l'Ordre, alors que ceux qui y adhèrent ne le font manifestement que contraints et forcés ?

Quoi que vous disiez et quoi que vous pensiez, les organisations syndicales ont également leur légitimité. À quoi peut bien aboutir un conflit entre ces deux légitimités ?

Opposés au principe même d'un Ordre des infirmiers comme de tout ordre professionnel, nous ne voyons pas d'autre perspective, dans la situation actuelle, que de rendre l'adhésion à l'Ordre facultative, en tout cas pour les professionnels des établissements publics et privés, c'est-à-dire aux salariés.